

PLOUYÉ

Plouy — 14 Décembre 1856 —



Monseigneur

Il n'y a point en Plouy de Chapelle Dedicée
à la très-sainte Vierge. le Noire et le
Ocapulaire sont les seules confréries y instituées
sous son patronage.

Je trouve ces deux confréries instituées le
vingt-sept Mars mil-huit-cent-Vie-huit
par Monseigneur Dombédan de Crouseilles.
La même institution est renouvelée le
vingt-sept Avril mil-huit-cent-vingt-neuf
par Monseigneur de Pouliquet.

Agitez, Monseigneur, les sentiments
de Soumission et de Respect
avec lesquels j'ai l'honneur
d'être
De votre grandeur,

Le très humble fils et serviteur

Le Goff, Recteur de Plouy